2022-2023
COLLEGE YVES DU MANOIR
VAUCRESSON

Règlement du CDI

Le CDI est ouvert tous les jours de la semaine sauf le mercredi.

Le matin : 9h05 - 12h05
L'après-midi : 12h45 - 17h35 le lundi et mardi ; 12h45 - 15h45 le jeudi et vendredi

Le planning hebdomadaire est affiché sur la porte d'entrée du CDI et communiqué à la Vie Scolaire.

Le CDI est un lieu de lecture, découverte et recherche.
Il est destiné à tout élève souhaitant lire dans le calme ou effectuer des recherches documentaires.

L'utilisation des ordinateurs est soumise à l'autorisation de la professeure-documentaliste.
Conformément au Règlement Intérieur du collège, l'usage des téléphones portables est interdit, ainsi que la pratique de jeux vidéos sans visée pédagogique. La consommation de boissons et de nourriture n'y est pas autorisée également.
L'utilisation des fatboy dans l'espace lecture est limitée à deux élèves maximum.

Chacun et chacune doit veiller à respecter une atmosphère studieuse.

Tout contrevenant se verra exposé à une punition (mot dans le carnet, exclusion ponctuelle du CDI, retenue).

Tous les élèves peuvent emprunter des documents au CDI.

Chaque élève peut emprunter jusqu'à 3 documents.
Les romans peuvent être empruntés trois semaines ; les documentaires deux semaines ; les mangas, BD et magazines une semaine.
Les manuels, dictionnaires et encyclopédies sont consultables sur place.

2022-2023
COLLEGE YVES DU MANOIR
VAUCRESSON

Règlement du CDI

L'accès au CDI se fait...

Aux récréations du matin en autonomie, uniquement pour les prêts et retours de documents.

Pendant la pause méridienne, selon le **planning d'accès** (lundi et jeudi pour les 5e et 3e ; mardi et vendredi pour les 6e et 4e) et selon une **liste**. Les élèves doivent s'inscrire sur cette liste à la récréation du matin pour venir à midi. Les élèves inscrits retrouvent la professeure-documentaliste dans la cour à l'emplacement "CDI" à 12h45, et lui remettent leur carnet de liaison.
Nombre d'élèves maximum : 25.

Dans le cadre d'une permanence régulière ou ponctuelle, les élèves ne viennent pas directement au CDI. Un point est fait avec la Vie Scolaire afin que l'accueil soit justifié et motivé (exposés, lecture, activités sur PC...). **Nombre d'élèves maximum : 18**.

Lors de séances pédagogiques, le CDI est réservé pour le seul groupe accueilli. La séance est menée par la professeure-documentaliste seule ou en partenariat avec un enseignant de discipline.

Responsable : Chloé Sangiani, professeure-documentaliste